



Mairie de la Villedieu du Clair
Département de la Vienne

Direction Départementale de l'Environnement
De l'Aménagement et Du Logement

25 JUN 2014

COURRIER ARRIVE

Isabelle DOMMONT
Maire
5 place de la Mairie
86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN
05 49 42 51 13
La-villedieu-du-clain@cg86.fr

A LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 23 juin 2014

Madame la Préfète de la Vienne
DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et Evaluation
Division Intégration de l'environnement et évaluation
15 rue Arthur Ranc - BP.60539
86020 Poitiers CEDEX

Objet : demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant le plan local d'urbanisme de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN.

Madame la Préfète de la Vienne,

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a modifié les conditions de soumission des P.L.U. à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains PLU en application de l'article R.121-14 III 1° du code de l'urbanisme.

Le PLU de notre commune étant concernée par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de notre projet de PLU conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale de notre PLU.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joints les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas relatifs aux caractéristiques de recevabilité du plan :

- le projet de rapport de présentation du PLU comprenant notamment :
 - les caractéristiques de l'état initial de l'environnement ;
 - la description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document ;
 - la description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document ;
- le projet du P.A.D.D qui a fait l'objet d'un débat au conseil municipal le 20 juin 2014;
- les projets de zonage, de règlement et d'orientations d'aménagement et de programmation.

Veuillez agréer, Madame la Préfète de la Vienne, l'expression de ma considération distinguée.

Isabelle DOMMONT
Maire

